

TARENTAISE

Le bref
Info n° 8

Janvier 2003
Bulletin Municipal



SOMMAIRE :

Page 1

Le mot du Maire

Page 2

Les saveurs du Pilat

Page 3-4 Dossier :

L'assainissement

Page 5 Actualités :

Soirs de fête,
Animation,
Intercommunalité,
Les travaux de
l'école

Page 6

La ronde de Noël,
Le Ludo bus,
L'agenda,
Le carnet rose

« Un miracle, cela se travaille »...

En cette période de vœux, cette maxime anglaise qui m'avait frappé, adolescent, me revient en mémoire. Il est d'usage, trop facile sans doute, même si nous y mettons toute notre sincérité, d'adresser nos souhaits comme si, d'une formule lapidaire, nous avions le pouvoir de modifier le cours des événements. Nous n'en sommes pas dupes, bien sûr, mais nous marquons ainsi notre attention à l'autre ce qui est déjà beaucoup, c'est vrai.

Pourtant la vie n'est pas un long fleuve tranquille, pour plagier un cinéaste, et certains sont spécialement marqués par la vie. J'ai une pensée particulière pour eux.

Il faut donc beaucoup de persévérance et d'abnégation pour mener à terme ses projets, pour faire vivre ses rêves. C'est cette énergie, cette passion que je vous souhaite, que je nous souhaite... celle qui, dit-on, déplace les montagnes !

C'est cette énergie que je reconnais quand, en quelques semaines, l'ensemble des associations du village est capable de se mobiliser par une action discrète mais très efficace en faveur du « père Noël du lundi », organisme qui oeuvre pour les enfants malades hospitalisés.

Et, c'est avec cette intention que j'adresse à chacun mes vœux de bonheur et réussite pour 2003 :

Privilégions la coopération mobilisatrice à l'opposition destructive, avec la volonté sans cesse activée de « décrocher la lune ».

On n'a rien sans rien !

Très chaleureusement

P. LEPLAT

LES SAVEURS DU PILAT

Dans un précédent numéro de Bref Info, nous vous avons fait part des démarches conduites par la commune pour tenter de proposer à nouveau une offre commerciale sur Tarentaise. Avant qu'un nouveau commerce ne puisse s'installer sur le village, plusieurs étapes devront être franchies qui vont demander du temps et un effort financier de la commune que des programmes actuels plus urgents conduisent à différer (construction d'une nouvelle classe et restructuration des bâtiments de l'école notamment).

Néanmoins, les annonces publiées auprès des communes voisines et sur différentes revues professionnelles ont été l'occasion de contacts avec plusieurs personnes intéressées par ce projet.

À la faveur de ces rencontres, il est apparu que Mme Michèle Gras et Monsieur Luc IBO domiciliés à St Genest Malifaux présentaient le projet le plus intéressant, centré autour de la vente de produits du terroir. Mme Gras et M. Ibo ont en effet décidé de développer dans un premier temps, une activité de vente de produits du Pilat sur plusieurs marchés de St Etienne et de sa région et ils ont proposé d'être présents une fois par semaine à Tarentaise, les dimanches après-midi de 14 h à 17 h.

Les saveurs du Pilat proposent actuellement à la vente les produits suivants :

- Pains artisanaux cuits au feu de bois de l'arbre à Pain à Jonzieux.
- Fromage de chèvre de la ferme des champs à St Régis du Coin.
- Miel, pains d'épice, bonbons de la Ruche à St Régis du Coin.
- Foie gras, magret des Porcs Gras de Marthes.
- Charcuteries paysannes de la ferme du Vernay à St Genest Malifaux.



Progressivement, leur offre, toujours issue du Parc du Pilat, pourrait s'enrichir d'autres produits comme le vin, les volailles fermières, les fruits, etc.

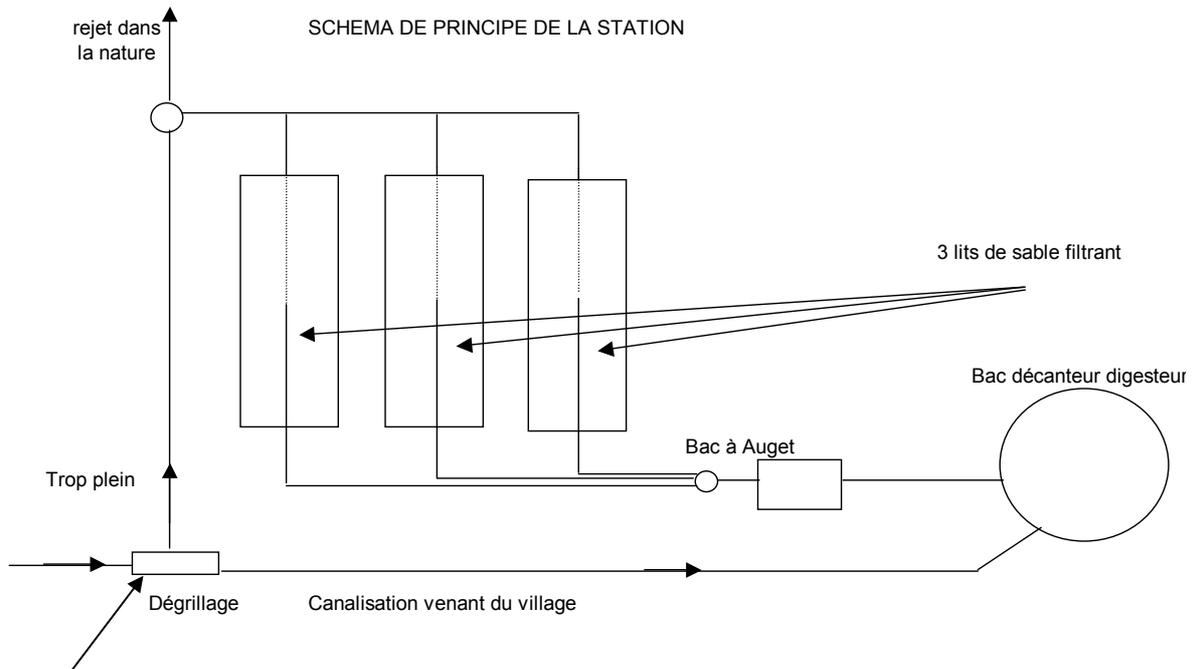
Michèle et Luc ont proposé d'organiser une dégustation de ces produits et invitent tous les habitants de Tarentaise à venir rencontrer "Les Saveurs du Pilat" le dimanche 23 février à la salle polyvalente de la commune.

Même si cette initiative ne répond pas totalement aux besoins de la commune en matière de commerce de première nécessité, elle va constituer une expérience précieuse pour chacun des partenaires, apportant des enseignements intéressants sur les conditions d'installation d'un commerce, que l'équipe municipale va s'attacher à réunir.

En cette période de fin d'année, nous ne manquerons pas de présenter tout nos vœux de réussite à Michèle et Luc.

Y. SANNEJAN





I. Ce qui existe

Depuis octobre 2000, le Bourg de TARENTEISE est partiellement équipé d'un réseau d'assainissement, lequel collecte et transfère les eaux usées vers une station d'épuration type « filtres à sables drainés » de 330 équivalents habitant. Cette première tranche de travaux est composée d'un réseau équipé de collecteurs individuels correspondant à chaque habitation branchée. Celles-ci sont au nombre de 42 à ce jour.

1. Fonctionnement de la station d'épuration

C'est un ouvrage composé :

- D'un déssableur dégrilleur dont la fonction est d'arrêter toutes les matières solides et non dégradables
- Un bac décanteur digesteur
- Un bac à auget qui reçoit ce qui vient du bac digesteur, et qui libère automatiquement un volume de rejets dans l'un des trois lits de sable filtrant. Ce volume libéré s'appelle une bûchée.
- Trois lits filtrants à sable.

Trois vannes situées à la sortie du bac à auget permettent de diriger alternativement les bûchées sur l'un ou l'autre des lits filtrants. Le changement se fait chaque semaine par l'employé communal. Ensuite, par un système de drains dans les lits filtrants, les rejets sont rendus à la nature et on peut dire que le cycle de l'eau est bouclé. Des analyses sur la qualité des rejets sont réalisées une fois par semaine.

A ce jour, malgré quelques problèmes liés à des mal façons que nous avons été amenés à gérer au jour le jour, cette station fonctionne. Certes c'est un ouvrage complexe et qui demande un suivi très régulier par notre employé communal, d'où bien entendu un coût de fonctionnement non négligeable. Dernièrement, suite aux fortes pluies qui se sont abattues sur notre région, la station a été très perturbée par des quantités d'eau importantes qui venaient engorger les filtres à sable. Ceci nous a donc amené à faire un contrôle détaillé de tous les collecteurs individuels pendant les précipitations. Ce contrôle a permis de constater que des eaux pluviales se jetaient dans les collecteurs, ce qui est tout à fait interdit car très néfaste pour la station. Nous en profitons pour rappeler à tous les abonnés au réseau d'assainissement que chacun est responsable du bon fonctionnement de celui-ci. Nous invitons chacun à prendre soin de cet ouvrage collectif en prenant les précautions suivantes :

- Séparer IMPERATIVEMENT les eaux pluviales des eaux usées.
- Ne pas mettre aux eaux usées des produits polluants tels que les huiles de vidange (nous en avons trouvé), les peintures et autres produits de même type.
- Prévoir si nécessaire des pré-traitements individuels de type bacs à graisse (Equipement obligatoire pour les restaurants)
- Ne pas envoyer dans le réseau des matières non dégradables ou non dégradées qui bouchent très rapidement les grilles.

Nous invitons chaque usager relié au réseau, à respecter scrupuleusement ces consignes pour le bien de l'ouvrage.

2. Répercussions de ces équipements sur la facture d'eau des usagers raccordés au réseau d'assainissement :

Une redevance d'assainissement est indexée sur la consommation d'eau. Elle se traduit de la manière suivante sur la facturation :

- . Une part fixe de 53,36 €
- . Une redevance de 0,31 € par mètre cube d'eau consommée

Il est donc tout à fait normal, pour ces personnes, d'avoir reçu en novembre 2002 une facture d'eau en forte hausse par rapport à celle de l'année précédente.

II .Extension du réseau

Une étude menée par le Cabinet GAUDRIOT prévoit pour 2003 le raccordement de 40 habitations supplémentaires. Les secteurs concernés par cette deuxième tranche de travaux sont :

- . Au Sud-Ouest du Bourg, 6 constructions du côté du lieu-dit « La Barrière »
- . A l'Ouest du Bourg, 6 habitations implantées au-dessus de la route menant à La Barrière.
- . Au Nord, 6 habitations construites de part et d'autre de la voie communale menant au « Sapillon »
- . Au Sud, 22 habitations situées entre la Départementale 37 et la voie communale N° 4.

La station d'épuration sera ainsi sollicitée à hauteur de 70% de sa capacité nominale.

Le coût total de l'opération d'extension atteindra 263 264 € HT, soit 1 726 900 F HT

A propos de ces futurs travaux, nous en profitons pour rappeler ce qui est à la charge de l'usager et ce qui est à la charge de la commune.

- . A la charge de la commune : extension du réseau avec pose d'un collecteur en limite de propriété.
- . A la charge de l'usager : les travaux allant de l'habitation au collecteur.

Les propriétaires des maisons existantes concernés par cette extension seront redevables d'une participation au branchement d'environ 350 € et auront deux ans, à compter de la réception des travaux, pour se brancher.

Pour les constructions futures désirant se raccorder au réseau, le droit de branchement est fixé à 1 372 €.

L'assainissement individuel et les obligations pour 2005.

Pour être complet sur ce chapitre, consacré à l'assainissement, il faut également aborder l'assainissement individuel et les nouvelles règles qui vont encadrer ce mode d'épuration dans les années à venir.

En effet, lorsque votre habitation n'est pas en situation d'être raccordée au réseau d'égout mis en place par la collectivité, comme c'est le cas des maisons isolées, vous devez disposer d'une installation d'assainissement individuel en bon état de fonctionnement.

La loi de 1992, dite loi sur l'eau, a rendu obligatoire pour les communes la mise en place d'un service chargé d'assurer le contrôle de ces installations d'assainissement non collectif au plus tard pour le 31 décembre 2005.

Ce service public d'assainissement non collectif (SPANC) devra exercer une double mission :

-- dans le cas des installations neuves, le service sera chargé du contrôle relatif à la conception de l'ouvrage envisagé et à sa bonne exécution. L'avis technique de ce service sera pris en compte au moment de la délivrance du permis de construire.

-- dans le cas des installations existantes, le service assurera le contrôle du bon fonctionnement de l'installation et de son niveau d'entretien (vidanges régulières). Il sera amené le cas échéant à réaliser un diagnostic des installations défectueuses qui devront être remises à niveau par le propriétaire.

Les missions devant être assurées par ce service présentent un caractère technique exigeant des compétences que les petites communes comme les nôtres ne peuvent assurer.

C'est un des domaines où l'intercommunalité s'impose.

En toute hypothèse, la création de ce service induira une nouvelle charge pour la commune.

En ce qui concerne les particuliers, la loi précise que l'intervention du service d'assainissement non collectif pourra faire l'objet d'une redevance :

- redevance/contrôle concernant la conception et la réalisation facturée aux propriétaires
- redevance/contrôle concernant le bon fonctionnement et éventuellement l'entretien facturée à l'occupant des lieux.

ACTUALITE

SOIRS DE FETE...

En l'espace de quelques mois, deux soirées festives organisées sur la commune ont dégénéré : alcool, intolérance, violence, dégradation de biens publics. Triste enchaînement que l'on croyait propre aux cités !

C'est regrettable car ces dérives marginales pénalisent tout le monde.

En effet, la municipalité va devoir anticiper de tels débordements, ce qui passera obligatoirement par des restrictions et des sanctions dans ce qui ressort de ses compétences : location de la salle polyvalente, horaires des soirées etc...

Pourtant le pire n'est jamais sûr et ce sont des images bien plus positives que l'on conserve des soirées de fête 2002.

Fête de la musique, du village, Père Noël du lundi, fête de l'école, des anciens...

L'arbre ne doit pas cacher la forêt et tuer ces riches moments de rencontre.

P. LEPLAT

ANIMATION...

Depuis le 6 janvier 2003, Mlle Maud Mouvant est embauchée sur le canton par le biais de l'AFR (Association des Familles Rurales) pour fédérer et impulser des projets avec les enfants et les adolescents. Elle s'appuiera sur les élus et surtout le réseau associatif qui maille nos huit communes.

Par ailleurs elle sera en charge d'un point info jeunesse itinérant.

Merci de lui réserver le meilleur accueil. N'hésitez pas à la solliciter mais aussi à l'épauler, que vous soyez responsable d'association ou jeune bouillonnant d'idées, voire les deux !

P. LEPLAT

INTERCOMMUNALITE...

Depuis un an les discussions sur l'intercommunalité se sont tendues graduellement jusqu'au point de rupture sans qu'aucune issue ne soit perceptible à moyen terme.

Puis, le mardi 26 novembre, une réunion a rassemblé à Bourg-Argental les 16 maires du Canton de Saint-Genest-Malifaux et de la communauté de communes de la Déome.

Une décision consensuelle fut prise: engager rapidement une étude de faisabilité sur le rapprochement de nos deux cantons.

La volonté unanime exprimée ce soir là par les élus de notre canton d'explorer cette hypothèse et l'attention portée à ce projet par ceux de la Déome (même si des réserves subsistent) ont enfin permis la reprise constructive du dialogue.

La crise est peut-être dans notre dos même si les tergiversations passées nous incitent à la prudence.

En tout cas nous ferons le maximum pour activer ce processus et ne pas gâcher la chance qui nous est offerte de sortir d'un conflit destructeur.

P. LEPLAT

AVANCEE DES TRAVAUX CONCERNANT L'ECOLE

Parmi les cabinets d'architectes sollicités, M. Gential de l'agence A.R.C.A.D. de St Genest-Malifaux a été retenu après avis du conseil municipal et est ainsi maître d'œuvre du projet de construction de la 3^{ème} classe sur l'école de Tarentaise. L'APAVE a été choisie pour prendre en charge le contrôle technique du bâtiment à construire et la sécurité incendie et la société S.C.T.I. a élaboré un diagnostic thermique à la demande du Conseil Général, diagnostic impératif pour prétendre au bénéfice des subventions à venir. Le dossier comprenant l'avant projet sommaire du cabinet A.R.C.A.D et le diagnostic thermique a été adressé au Conseil Général le 21/12/2002.

Il reste à la commune à négocier les problèmes d'alignement de la parcelle mitoyenne.

E. ESTELLE

VENTS VIOLENTS

Suite aux vents violents de ces derniers jours, la municipalité rappelle qu'il est indispensable de remettre en place les chaînes de maintien des containers après le ramassage des ordures ménagères.

G. BRISEBOST

13 Décembre 2002

A l'occasion de la fête de l'école, les enfants ont présenté un spectacle de grande qualité sous forme de saynètes mêlant chants et danses rythmées. La représentation, très appréciée du public, s'est achevée par l'arrivée « en grande pompe » du Père Noël qui a procédé à la distribution des cadeaux.

21 Décembre

Cette année encore, à l'occasion du goûter de Noël, Eric Serano a fait chanter son accordéon au rythme des mélodies d'autrefois qui ont fait vibrer, le temps d'une après midi, le cœur de nos anciens. Cette manifestation toute en valse et en chants a été clôturée vers 18 h avec le traditionnel cadeau du « Père Noël ».

LA RONDE DES NOELS

14 décembre

Toutes les associations de Tarentaise se sont mobilisées pour organiser une journée multi-activités ponctuée par la soupe aux choux qui a réuni près de 200 personnes. Cette manifestation au profit de l'association « le père Noël du Lundi » créée par Robert Burellier a permis de récolter près de 1244 € qui serviront à agrémenter les journées des enfants hospitalisés dans les établissements de la Loire. Un bel exemple de solidarité auquel nous rendons hommage.

E. ESTELLE

carac h e t	rose	Naissances en 2002
	<p>Manon SOUTERAT née le 06.02.02 Rémy COIGNET né le 15.02.02 Laurine BLACHON née le 05.03.02 Léonard PONTIER né le 30.05.02 Léonie HAUGHIE née le 07.06.02 Yanis BENMEHDI né le 15.06.02 Romane PEYRON née le 03.09.02 Rémi PASCAL né le 12.11.02 Maël LECOEUUCHE né le 05.12.02</p>	

Un bac de récupération des cartouches d'imprimantes JET D'ENCRE et LASER a été déposé en Mairie par l'association HANDITERRE. Vous êtes invités à venir y déposer vos consommables usagés aux heures d'ouverture de la Mairie.

AGENDA		LUDO BUS
26.01.2003	Course de ski du COT	9/01
30.01.2003	Réunion de préparation pour la fête de l'oiseau	30/01
01.02.2003 à 14 h 30	Thé dansant de Tarentaise Animation Détente à la salle des Fêtes	20/02
08.02.2003 à 21 h	Théâtre O'CHARRABIA de Tarentaise Animation Détente	13/03
23.02.2003	Dégustation des « Saveurs du Pilat »	3/04
02.03.2003	Concours de coinche de Tarentaise Animation Détente	
15.03.2003	Soirée familiale des Parents d'Elèves	

La mise en page et les illustrations du Bref Info sont réalisés par Oliver CHABANNE et Bernadette TRANCHAND.

Prochaine parution du bref info : 15/04/03. Merci de nous donner vos articles à paraître avant le 31/03/03.